



APPEL A CANDIDATURE Bail commercial

LOCAL COMMERCIAL - 169 Grand rue



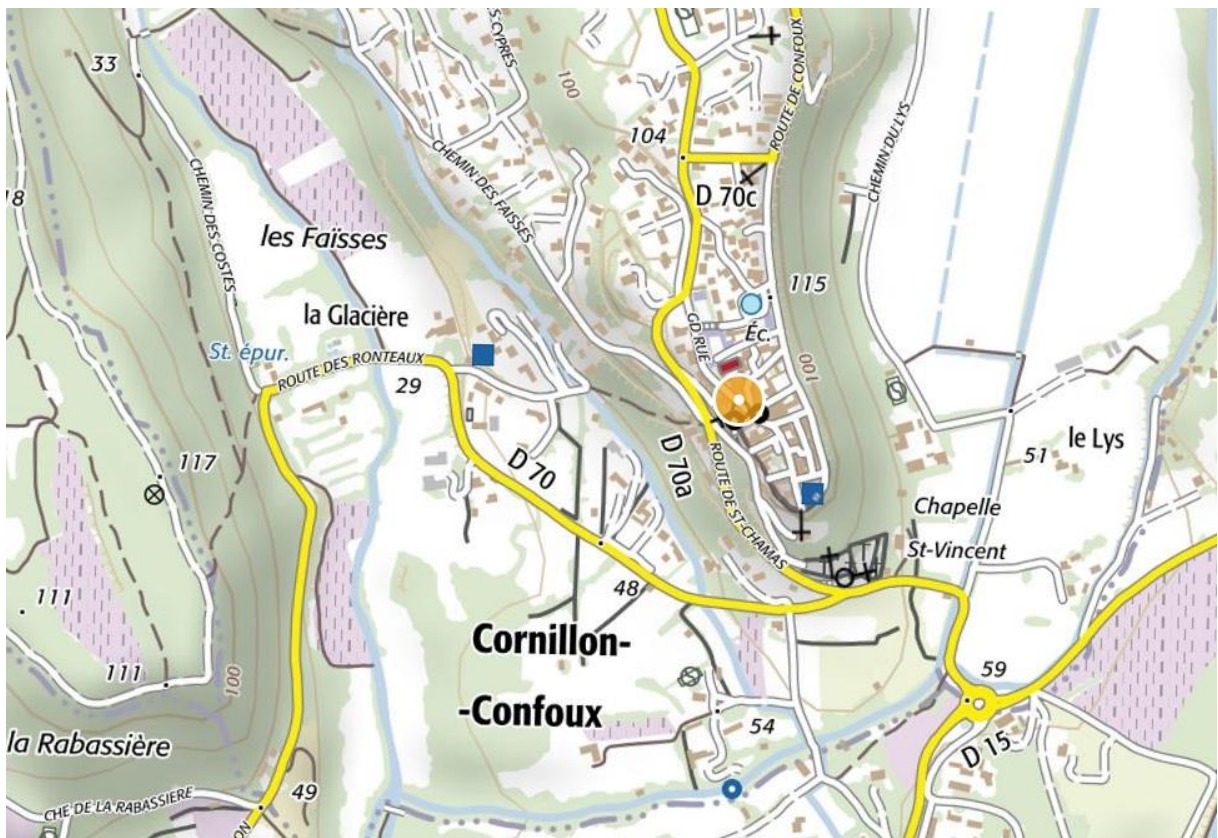
Date limite de candidature : VENDREDI 4 DECEMBRE à 12H00

Renseignements :

Mairie – 04 90 50 45 91

mairie@cornillonconfoux.fr

1 – LE CADRE



Situé entre St Chamas, Miramas et Grans, Cornillon-Confoux compte près de 1 400 habitants et dispose d'un belvédère unique sur la plaine de Lançon ainsi qu'une activité culturelle remarquable pour sa taille.

En termes de commerces, le village compte déjà une épicerie, un tabac-presse, un restaurant et un masseur. Une maison médicale est également présente avec deux infirmières, un médecin et un kinésithérapeute.

La commune souhaite accroître et diversifier l'offre commerciale actuellement présente dans le village et propose ainsi à la location son local, récemment rénové.

2 – LE LOCAL

Situé 169 Grand rue, il est en rez-de-chaussée d'un bâtiment récemment rénové. Deux logements sont situés à l'étage. Les travaux de rénovation se sont achevés en février 2020.

La vitrine donne sur la rue. La circulation y est modérée.

Des places de stationnement sont en construction et en projet 100m en contrebas de la rue.

A 50m en amont se situe la place Franck Chesneau avec une dizaine de places de stationnement.

Le local se compose d'une pièce principale, pouvant être scindée en deux dans le sens de la profondeur, ainsi qu'une remise aveugle à l'arrière.

Superficie : 63 m²

Liste des équipements du local :

- | | |
|----------------------------------------|------------------------|
| - Climatisation réversible | - prise 20A |
| - Chauffe-eau 15L | - prise 32A |
| - Deux rails d'éclairage en plafonnier | - Bloc secours |
| - prises 10/16 A | - Toilette avec lavabo |
| - prises RJ45 | - Kitchenette |







3 – LE BAIL

Disponibilité : immédiate

Bail de type « 3/6/9 » : **Montant à débattre, en fonction de l'activité qui sera proposée**

A la charge du locataire : Eau, électricité, entretien des équipements, taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères

A la charge de la commune : taxe foncière

Aménagement ultérieur : sur accord de la commune (y compris pour l'affichage extérieur, le local se situant en périmètre ABF)

4 – LA PROCEDURE

Visite possible sur rendez-vous (04 90 50 45 91)

Votre dossier de candidature devra être composé :

- Si vous êtes une société : extrait kbis + références des activités déjà existantes
- Si vous souhaitez créer l'entreprise : copie de carte d'identité + curriculum vitae
- Dans tous les cas : un mémoire technique (4 à 16 pages) présentant votre projet (activités quotidiennes et événements proposés, cout d'achat du matériel et de l'installation, horaires prévus, événements envisagés, étude de marché, plan de financement, lettre du garant éventuel,...)

Il devra être remis, par voie postale ou par voie électronique, aux adresses suivantes :

Commune de Cornillon-Confoux

Mairie

26 Place Bruno Carsignol

13250 Cornillon-Confoux

mairie@cornillonconfoux.fr

Le dossier devra impérativement être remis avant le vendredi 4 décembre 2020 à 12h00.

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi au samedi (9h00-12h00), Mercredi (14h00-17h00)

5 – CRITERES DE SELECTION

La sélection de l'offre la plus intéressante se fera en fonction de :

- Viabilité économique du projet (solvabilité, existence d'un potentiel de clients pour l'activité,..)
- Bonne insertion du projet dans son environnement (offre commerciale pas ou peu présente sur la commune, absence ou faible nuisance pour le voisinage,...)

Les dossiers reçus seront analysés et des questions pourront être posées aux candidats. La commune se réserve le droit de choisir l'offre dès cette première phase.

Puis, le cas échéant en second phase, les candidats pourront être reçus individuellement afin de présenter de vive voix leur proposition.

